

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 18 juin 2007

L'an deux mille sept et le dix-huit juin à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 12 juin 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUABIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX.

Etaient excusés : MM. TAUDIN et GUERRERO.

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour approbation de la modification du zonage d'assainissement après enquête publique
- délibération pour candidature à la procédure de convention d'aménagement de bourg
- délibération pour virement de crédits - aire de retournement -
- délibération pour virement de crédits - éclairage de Noël -
- jury d'Assises
- questions diverses (dont lotissement)

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 mai 2007 est signé sans observation par tous les membres présents.

1) délibération pour approbation de la modification du zonage d'assainissement après enquête publique – commune de PUJOLS SUR CIRON

L'examen des observations, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire Enquêteur ont été envoyés avec la convocation.

Le maire rappelle les lieux d'implantation des stations qui ont également été indiquées aux administrés dans le dernier bulletin municipal.

Quatre personnes sont venues pendant l'enquête. Les remarques formulées seront prises en compte.

DELIBERATION

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et L.123-11,

Vu la délibération du Comité Syndical des Eaux de Budos du 7 avril 2006 proposant la modification du plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 soumettant la modification du plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES DELIBERE,

DECIDE d'approuver la modification du zonage d'assainissement de la commune de PUJOLS SUR CIRON et le nouveau zonage ainsi modifié,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'Environnement, d'un affichage au Syndicat durant un mois et d'une mention dans deux journaux, après délibération du Syndicat,

DIT que le nouveau zonage d'assainissement de PUJOLS SUR CIRON approuvé est tenu à disposition du public au siège du Syndicat (mairie d'Illats) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30, après délibération du Syndicat,

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

VOTE : unanimité

2) délibération pour candidature à la procédure de convention d'aménagement de bourg

Le dossier « La CAB » et le fascicule sur « Les CAB : 10 ans de réussite » ont été envoyés avec convocation.

Le Conseil Général pilote l'opération (étude d'urbanisme + subventions). Compte tenu du succès de ce programme, le délai d'attente peut être de deux à trois ans avant de signer la convention avec le Conseil Général.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de développer une réflexion en vue de définir les actions nécessaires à une meilleure organisation du Bourg, tant en ce qui concerne le cadre de vie des habitants que la mise en valeur du patrimoine bâti ou environnemental.

Il expose que le Conseil Général de la Gironde propose une procédure appelée Convention d'Aménagement de Bourg qui consiste dans une première phase à réaliser une étude globale d'aménagement subventionnée au taux de 65 % sur une dépense plafonnée à 18 000 € H.T., puis d'établir une convention de financement des actions à réaliser définies au regard des conclusions de l'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et conscient de la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement du Bourg, portant notamment sur :

- 1) matérialisation des entrées du village et amélioration de la sécurité routière dans sa traversée
- 2) création de liaisons douces reliant les bâtiments publics (mairie, école, foyer rural, city-stade...) aux zones à urbaniser
- 3) aménagement d'un accès au Ciron à partir du centre bourg et création d'une base de départ de randonnées pédestres
- 4) aménagement de la place des platanes pour améliorer le stationnement et embellir le lieu
- 5) enfouissement des réseaux
- 6) réhabilitation d'un bâtiment ancien à destination sociale
- 7) toutes les actions dont la nécessité pourra être démontrée par l'étude préalable contribuant à rendre le centre-bourg plus attractif et plus cohérent dans l'organisation de la vie locale

DECIDE :

De poser la candidature de la commune de PUJOLS SUR CIRON à une Convention d'Aménagement de Bourg, procédure du Conseil Général de la Gironde.

VOTE : unanimité

3) délibération pour virement de crédits pour aire de retournement

Au bout du chemin de Lione, il y a un problème pour le retour du camion du ramassage des poubelles. Pour que le camion fasse un demi tour, il est nécessaire d'empierrer un bout de terrain.

Le montant des travaux (Entreprise SATTANINO) sera de 3 815.24 € T.T.C.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération pour la création d'une aire de retournement et d'effectuer un virement de crédits :

: 2152 – 089 (aire de retournement) : + 3 820 €
: 2135 – 062 (église) : - 3 820 €

VOTE : unanimité

4) délibération pour virement de crédits pour éclairage de Noël

Le devis de SARL MULTILUM s'élève à 1 414.15 € T.TC. et comprend le serpentín pour éclairer l'église et de nouvelles « traverses » de rue.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération pour l'illumination de Noël et d'effectuer un virement de crédits :

: 2188 – 090 (illumination de Noël) : + 1 420 €
: 2135 – 062 (église) : - 1 420 €

VOTE : unanimité

5) Jury d'Assises

PUJOLS est chargé de transmettre à la Cour d'Appel de la Gironde une liste préparatoire regroupant les communes de BUDOS, GUILLOS, PUJOLS et SAINT MICHEL de RIEUFRET.

1^{er} tirage au sort : 2 électeurs de PUJOLS

- Mme ORNE Valérie
- M. POISSANT Didier

Après le 2^{ème} tirage au sort, les 6 personnes devant figurer sur la liste sont :

- Mme ORNE Valérie, domiciliée à Pujols sur Ciron
- M. POISSANT Didier, domicilié à Pujols sur Ciron
- M. POIRIER Lionel, domicilié à Guillos
- M. PAJOT Rémi, domicilié à Guillos
- M. COCURON Bernard, domicilié à Saint-Michel de Rieufret
- M. MARQUETTE André, domicilié à Budos

6) L'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Langon/Saint-Macaire et virement de crédits pour cette association

Elle a sollicité financièrement la municipalité pour la formation des 12 – 16 ans.

DELIBERATION : subvention à l'« Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Langon/Saint-Macaire »

Pour permettre de continuer de transmettre le savoir-faire des sapeurs-pompiers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de 35 euros à l'« Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Langon/Saint-Macaire ».

DELIBERATION : Virement de crédits

Du 61522 (entretien et réparations des bâtiments) au 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) pour : 35 euros.

Détail compte 6574 (subvention) :

- total budget 2007 : 7 430,00 €
- total versé : 7 395,00 €
- reste à réaliser : 35,00 €

VOTE : unanimité

7) questions diverses

- lotissement route de Landiras

Le projet du plan du lotissement a été envoyé avec la convocation.

Ce terrain a été vendu à 3 investisseurs de Bordeaux qui avaient proposé 2 plans : 1 de 8 lots et 1 de 7 lots. Après avoir rencontré le maire, le projet avec 7 lots a été retenu. Les lotisseurs déposeront leur dossier prochainement. Ils envisagent la commercialisation des lots viabilisés au printemps 2008.

Le maire interroge le conseil sur l'opportunité ou non de récupérer la voirie d'accès. La décision sera prise à l'examen du dossier.

Ce projet devra être en cohérence avec le futur P.L.U.

- C.D.I. pour ouverture et fermeture de l'île suite aux dégradations

M. Jean-Louis COINDRE a un C.D.I. jusqu'au 31 octobre pour fermer l'île tous les soirs à 21 heures et pour l'ouvrir le dimanche avant 10 heures (200 € net / mois).

La prestation demandée par A.P.S. était de 930 € /mois pour ouvrir et fermer matin et soir.

Le site de l'île est toujours accessible de façon piétonnière même après la fermeture.

- Réunion pour le City-Stade le 16 juin à 11 heures.

Une douzaine de personnes était présente.

Suite aux incivilités constatées, des mesures doivent être prises.

Après échange, un règlement sera proposé et des filets seront installés pour empêcher les ballons de sortir des limites de l'aire de jeu. D'autre part, la pratique de toute activité sportive sera interdite à partir de 20 H 30. Un arrêté sera pris dans ce sens.

- A l'occasion de leur mariage, M. Gilles FORTUNA et M^{elle} Sandrine ORDAS ont fait un don de 50 €.

Après discussion, cette somme sera remise à la Caisse des écoles.

La municipalité adressera un courrier de remerciement aux époux.

- problème de l'écoulement des eaux au Blanc

Le maire charge M. DESQUEYROUX de prendre contact avec l'entreprise SATTANINO pour étudier la solution technique à mettre en oeuvre.

- La Sous-Préfecture a vérifié le F.C.T.V.A., soit 5 691 € conforme aux prévisions du budget.

- point sur les travaux de l'ancien presbytère

* le Conseil Régional nous a versé la première moitié de la subvention, soit 21 923,50 €

* les locataires aménageront le 1^{er} août 2007.

- point sur le P.L.U.

* le projet arrêté par le conseil municipal a été déposé fin mars à la Préfecture. Les différents services ont trois mois pour remettre leurs observations, ce qui nous amène au 30 juin. Nous avons à ce jour quatre réponses (mairie Barsac, I.N.A.O, S.D.I.S., D.D.E. (région de Bordeaux)). Tous les avis reçus sont favorables.

* Le Commissaire Enquêteur a été nommé. Il s'agit de M. BARBOT, géomètre de Podensac. L'enquête publique sera vraisemblablement réalisée du 20 août au 22 septembre.

- M. DUCOUSSO regrette que les jeunes n'ont pas été associés à la journée propreté. Le maire le charge de faire des propositions.

Le maire déplore le peu de participation à cette journée.

M. DESQUEYROUX soulève le problème de la distance de la déchetterie de Virelade. Peut-on trouver un endroit où stocker les encombrants ?

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence communautaire et que cela doit être traité en C.D.C.

- M. DOUABIN souligne la difficulté du système de ramassage des encombrants. Beaucoup d'administrés hésitent à téléphoner.

- Devant la difficulté pour obtenir le film d'Al Gore sur le réchauffement de la planète, M. DUCOUSSO rappelle qu'il a des diaporamas sur les changements climatiques et qu'il pourra organiser une projection à Pujols en novembre ou début décembre.

Séance levée à 21 H 30.